

**Certificat d'affichage de la délibération approuvant la modification n° 06 du Plan Local
d'Urbanisme (PLU) de la Commune de GRAGNAGUE**

Je soussigné, **Daniel CALAS**, Maire de Gragnague, certifie que :

La délibération n° 56/2023 du 17 juillet 2023 approuvant la modification n° 06 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de GRAGNAGUE a été affiché :

- Sur les panneaux d'affichage extérieurs de la mairie,
- Sur le site internet de la mairie

À partir du 20 juillet 2023

Pour servir et valoir ce que de droit

Fait à Gragnague le 20 juillet 2023

Le Maire,
Daniel CALAS

